



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS  
PREVISIBLES D'INONDATION (PPRNI)  
DU VAL D'ALLIER CLERMOTOIS



Plan du zonage réglementaire

PLANCHE 04

Arrêté à l'arrêté préfectoral  
n° 13-08-168

Le 13/08/2010  
Michel FUZEAU

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.I. : 15 novembre 2010

DOSSIER APPROUVE

LEGENDE

- Périère du PPRNI
- Limites de communes
- Isochète au pas de 1.00 m
- Isochète au pas de 0.25 m
- Limite du mobile hydraulique

Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

	zones urbaines urbaines	champs d'expansion des crues
Aléa Fort		
Aléa Moyen		
Aléa Faible		



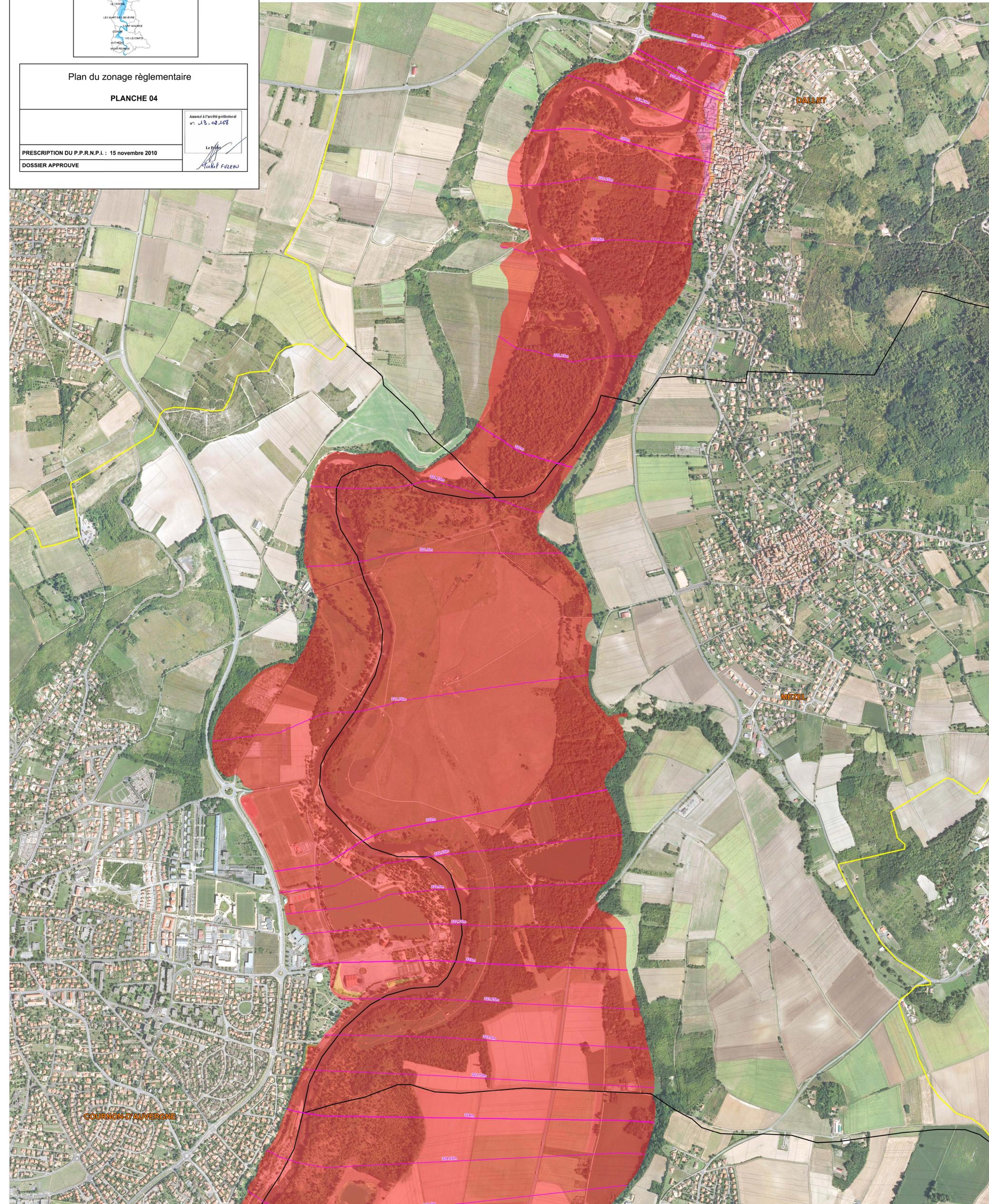
Echelle : 1/5000 ème

Avertissement

Le parcellaire ne figure qu'à titre indicatif  
comme élément de repérage.

Seules la carte réglementaire et la photo aérienne  
sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre  
Modélisation numérique des écoulements : DLCF  
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR



COURNON-D'AUVERGNE